



Synthèse du diagnostic - Ressource en eau

Fiche 12/13

Eaux superficielles et assainissement : des objectifs de qualité partiellement atteints

Le réseau hydrographique de la CCSOA se compose de la Bresle, du Liger, de la Poix, des Evoissons, de l'Airaines et du ruisseau du Saint-Landon.

D'après les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Artois Picardie et Seine Normandie, l'état écologique de ce réseau varie selon les cours d'eau :

- Il est moyen pour l'Airaines, le Saint-Landon et le Liger,
- Il est bon pour la Poix, les Evoissons et la Bresle.

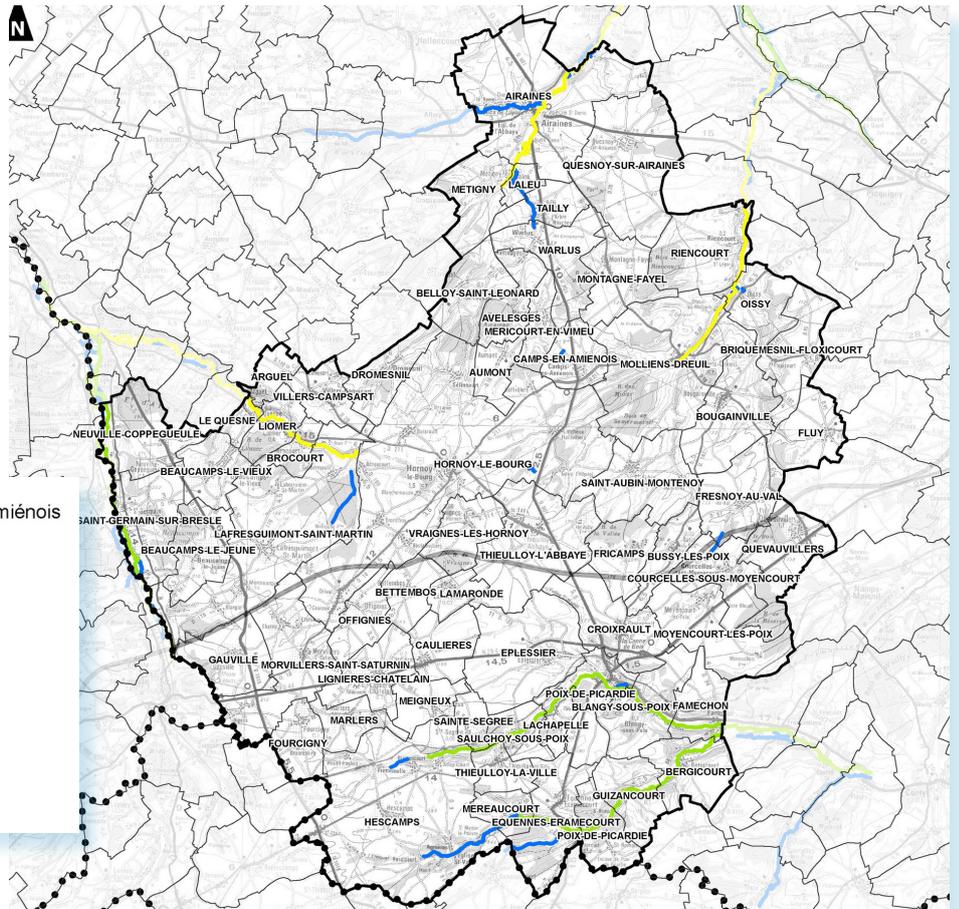
Le Liger mis à part, le bon état chimique n'a été atteint pour aucun cours d'eau de la CCSOA.



Les Evoissons à Guizancourt
(source : www.artois-picardie.eaufrance.fr)

En matière d'assainissement, la situation est la suivante :

- 12 communes sont équipées de l'assainissement collectif. 2 réseaux sont à l'état de projet,
- Toutes les stations d'épuration sont conformes en équipement et en performance,
- Dans les autres communes, l'assainissement est individuel. On trouve 4 700 installations d'assainissement non collectif sur le territoire,



Hydrographie et qualité des eaux

- ▭ Communauté de Communes du Sud-Ouest Amiénois
 - ▭ Limites communales
 - ● ● Limites départementales
 - Réseau hydrographique
- Etat écologique :**
- Très bon
 - Bon
 - Moyen
 - Médiocre
 - Mauvais



QUESTION ?

A votre avis, combien de stations d'épuration trouve-t-on sur le territoire de la CCSOA ?
(Réponse au verso de cette fiche)

Une qualité des eaux souterraines et de l'eau potable qui nécessite une vigilance particulière

Le territoire comprend 3 nappes souterraines : la Nappe Tertiaire (superficielle), la Nappe des Alluvions (superficielle), et la Nappe de la Craie (profonde). C'est cette dernière qui alimente les communes et les industries en eau potable.

L'état quantitatif de la Nappe de la Craie est bon. En revanche, son état chimique n'est pas bon, et la nappe est vulnérable dans le secteur.

L'alimentation en eau potable du territoire est gérée par 3 syndicats intercommunaux, et 8 communes indépendantes.

Les données fournies par l'Observatoire National des Réseaux d'Eau et d'Assainissement, l'Agence de l'Eau, et l'Agence Régionale de Santé indiquent que :

- les contrôles de la qualité de l'eau révèlent la présence de pesticides et de perchlorate (pollution causée par les combats lors de la première guerre mondiale). Des dépassements de limites fixées par le code de la santé publique sont constatés au niveau des captages d'Hescamps, Thieulloy-la-Ville et Lignières-Châtelain,
- les captages de Guibermesnil et du Tronchoy sont prioritaires au titre du Grenelle de l'environnement (les « captage Grenelles » constituent une liste de 500 captages particulièrement menacés par les pollutions diffuses, dressée en 2009),
- le captage de Quevauvillers est dépourvu de Déclaration d'Utilité Publique, et classé improtégeable par les services de l'Etat. Il devrait être abandonné au profit d'une nouvelle ressource,
- le rendement du réseau à Airaines est relativement faible (61,7%). Néanmoins, la commune réalise actuellement un diagnostic global de son réseau d'eau potable,
- les captages de Thieulloy-la-Ville et Hescamps sont exploités à des niveaux supérieurs à ce qu'autorise la Déclaration d'Utilité Publique. Suite au schéma directeur en eau potable réalisé sur le territoire du SIAEP des vallées des Evoissons et de la Poix, un programme de travaux a été lancé afin de sécuriser l'alimentation en eau potable en qualité et en quantité sur tout le secteur.

Le saviez-vous ?

Le « bon état » des eaux est défini à l'échelle européenne par la Directive Cadre sur l'Eau, édictée en 2000.

Pour les eaux de surface, on différencie :

- **L'état écologique**, qui est apprécié à l'aide d'éléments biologiques (espèces végétales et animales), hydromorphologiques (état des berges et du lit du cours d'eau), et physico-chimiques. L'échelle de mesure comprend cinq classes qui vont de Très Bon, à Mauvais.
- **L'état chimique**, qui est défini en analysant la présence de 41 substances et en la comparant à des valeurs seuils. Deux classes sont définies : bon état (respect des seuils), état médiocre (non respect des seuils).

Pour les eaux souterraines, on distingue :

- **L'état quantitatif**, qui est bon lorsque les prélèvements ne dépassent pas la capacité de renouvellement de la ressource. Sinon, il est médiocre.
- **L'état chimique**, défini en analysant la présence de polluants dans l'eau et en la comparant à des valeurs seuil. L'état est bon si les seuils ne sont pas dépassés. Dans le cas contraire, il n'est pas bon.

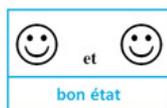
La notion de bon état des eaux de surface

Etat écologique
(biologie, physicochimie)

Très bon
Bon
Moyen
Médiocre
Mauvais

Etat chimique
(normes de qualité environnementales)

Bon
Médiocre



La notion de bon état des eaux souterraines

Etat quantitatif

Bon
Médiocre

Etat chimique
(directive fille)

Bon
Pas bon



Réponse : 9. Elles traitent des eaux usées provenant de 12 communes.